



Ville de Lévis

Addenda au mémoire de la Ville de Lévis

**Consultation publique de la nouvelle
Politique culturelle du Québec**

27 juin 2016



Dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec, la Ville de Lévis a déposé un mémoire. Par la présente, elle souhaite apporter un complément d'information à celui-ci concernant les ententes de développement culturel, et ce, en lien avec le projet de loi qui doit donner plus d'autonomie aux municipalités du Québec.

Quelques jours avant la consultation publique qui s'est tenue en Chaudière-Appalaches, le 21 juin 2016, la Ville de Lévis a été informée des nouvelles orientations budgétaires 2017 pour le renouvellement de son Entente de développement culturel. Le mémoire de la Ville de Lévis faisait déjà état que le cadre de référence sur les ententes de développement culturel établi entre l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et le ministère de la Culture et des Communications n'était plus respecté.

Comme plusieurs autres villes en Chaudière-Appalaches, et ailleurs au Québec, la Ville de Lévis devra consacrer plus des deux tiers de son Entente de développement culturel à des projets en patrimoine qui respectent les critères du programme du Fonds du patrimoine culturel du Québec. Cette proportion était de 30 % en 2016 lorsque le MCC a introduit des programmes spécifiques de son Ministère pour assurer le financement des ententes.

Pour Lévis, ces nouvelles orientations budgétaires ne sont pas acceptables. Concrètement cela veut dire que le financement accordé à des projets autres qu'en patrimoine, ou qui s'inscrivent dans le plan du livre, passera de 110 000 \$ à 34 000 \$ par année. La plus grande proportion de cette enveloppe était accordée à un appel de projets auprès des organismes artistiques de notre milieu.

Force est de constater qu'avec les nouvelles orientations budgétaires du MCC pour le renouvellement des ententes 2017, le MCC ne prend plus en considération les priorités d'intervention du milieu.

Pourtant, selon le cadre de référence, l'entente de développement culturel se veut un cadre de collaboration souple favorisant la prise en compte des particularités locales et régionales. De plus, tel qu'inscrit dans le cadre de référence, *« l'entente de développement culturel s'appuie sur la Politique culturelle et le plan d'action dont le partenaire municipal s'est doté au préalable afin de déterminer ses priorités d'intervention et elle prend en compte les politiques et les orientations gouvernementales et ministérielles en matière de culture et de communications »*.

Les projets inscrits dans les ententes se trouvent de moins en moins ancrés avec les réalités du milieu, les municipalités devant maintenant imaginer des initiatives de développement culturel répondant davantage aux sources de financement des ententes qu'au potentiel créatif et identitaire de leur territoire. Cette situation ne fait pas de sens et met de la pression sur les municipalités pour compenser le retrait du MCC dans le financement de base des ententes, ce qui n'est pas acceptable pour la Ville de Lévis.

Le gouvernement du Québec élabore actuellement un projet de loi qui vise à donner plus d'autonomie aux municipalités du Québec. D'ailleurs, dans le cadre des Assises 2016 de l'Union des municipalités le premier ministre affirmait ceci : *« On sera le gouvernement qui va réaliser la réforme de la relation entre Québec et les municipalités, qui va reconnaître formellement, par un acte législatif, le rôle de gouvernement de proximité que les villes jouent partout au Québec ».*

À cet effet, la Ville de Lévis recommande de rétablir le financement des ententes de développement culturel par une enveloppe budgétaire globale qui permettra aux municipalités du Québec de réaliser des projets en lien avec les priorités des politiques culturelles locales tout en prenant en considération les orientations gouvernementales en matière de développement culturel local.

La Ville de Lévis tient à souligner à nouveau l'importance des diverses ententes de financement actuellement en vigueur comme l'Entente de développement culturel. Elle réitère que l'intérêt de ces ententes tient du fait qu'elles sont basées sur un dialogue.